BCV suite : corde raide

Autor(en): **Nordmann, Roger**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **39 (2002)**

Heft 1536

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1008790

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le fabuleux destin d'Internet

Les autoroutes de l'information ont quasiment fermé et les valeurs de la Netéconomie perdu la cote. Mais la Toile ne cesse de tisser son réseau. Depuis 1988, la superficie d'Internet double chaque année. On compte déjà plus de 500 millions de personnes connectées dans le monde (le Premier surtout), le milliard est attendu pour 2005. En Suisse, paradis de la connexion, un bon tiers des plus de quatorze ans, soit 2,5 millions de personnes, naviguent plusieurs fois par semaine.

Autant dire que l'enjeu économique d'Internet, malgré l'apparente gratuité du libre accès, est colossal. Le réseau téléphonique est déjà partiellement doublé et sera bientôt dépassé par la téléphonie IP (*Internet protocol*). Autant dire que l'enjeu politique, largement méconnu, n'échappe ni aux autorités responsables de la sécurité, de la concurrence ou du droit d'auteur, ni surtout aux détenteurs du «technopouvoir», qui ont la maîtrise technique du réseau et qui, par le jeu des achats et concentrations d'entreprises, sont de moins en moins nombreux à se partager une redoutable hégémonie; ils ne cessent de renforcer leur emprise, au fur et à mesure des développements d'outils nécessaires aux internautes pour gérer l'abondance de données sur le réseau.

Eclairer les enjeux liés au contrôle des infrastructures, au partage des savoirs, à la propriété intellectuelle, à la protection des données personnelles et à la lutte contre la cybercriminalité. Telle est la mission, d'intérêt public en vérité, que s'est donnée Solveig Godeluck, enquêtrice de haut vol, qui signe *La géopolitique d'Internet*, une passionnante ballade dans les mailles, les interstices et surtout la trame du réseau des réseaux.

Analyste minutieuse et systématique, S. Godeluck ne se lasse pas de traquer le détail significatif ou la nouveauté technique vraiment intéressante, de détecter toute forme de censure exercée sous les meilleurs prétextes, de repérer les prémisses d'une dérive technopolitique, de dénoncer les alibis de la lutte contre le terrorisme ou le vol des cartes bancaires. Elle demeure attachée à un cyberspace de liberté, dans l'expression comme dans l'accès, à la manière des fans des radios libres dans les années septante. En revanche, la fibre sociale de l'auteur ne vibre pas trop à propos de la «fracture du Net», dont les inégalités d'accès reproduisent les injustices planétaires.

C'est une autre erreur qui l'indigne: on se trompe d'ennemis en chassant les «hackers», ces virtuoses de la mise hors service des systèmes informatiques, qui font de l'accès forcé aux données, en principe protégées, un véritable sport de démonstration. Il y a effectivement plus vicieux que les «briseurs»: ce sont les producteurs de systèmes informatiques instables, - de voitures dangereuses disait Ralph Nader dans ses fameux procès faits aux grands constructeurs d'automobiles. Ce sont aussi les auteurs de virus, qui sèment impunément les épidémies galopantes sur le Web; ou encore, guère plus innocents, les expéditeurs massifs de «pourriels» et «spams» en tous genres, ces messages pollueurs qui envahissent et parfois bloquent serveurs et boîtes électroniques.

Victime de son immense succès, Internet peut encore sauver ce qui en fait le plus fantastique des nouveaux médias: l'accès direct aux sources d'information et aux prestations de services du monde entier et la possibilité d'expression des citoyens internautes. A défaut d'une participation active, les usagers d'Internet se comportent comme les simples consommateurs que les marchands attendent à tous les coins solvables du *Cyberspace*. *yj*

Solveig Godeluck, *La géopolitique d'Internet*, La Découverte, 2002.

BCV suite

Corde raide

Si l'Etat de Vaud souscrit des bons de participation à la BCV pour 1250 millions de francs, quelles conditions peut-il exiger? Une rétribution qui couvre ses propres frais d'intérêts, mais sous réserve que la banque soit en mesure de la payer. Si elle était ferme, l'apport n'aurait pas valeur de fonds propres au sens de la législation sur les banques. Si les bons de participation sont privilégiés et si leur rétribution est définie, ils deviennent un titre qui prime les actions ordinaires. Seule une assemblée générale des actionnaires peut en décider. Pas de problème en apparence, l'Etat est largement majoritaire, la ratification ne fera pas l'ombre d'un pli. Mais l'actionnaire majoritaire doit aussi respecter les actionnaires minoritaires. Jusqu'à quel point peut-il favoriser un titre qu'il est, à quelques exceptions près, le seul à détenir?

Un bon de participation à dividende, fixé à l'avance, ressemble à s'y méprendre à une obligation, c'est à dire à des fonds étrangers au sens du Code des obligations. En choisissant l'option d'un prêt subordonné à la BCV plutôt que les bons de participation, l'Etat aurait pu évité de créer deux catégories de capital. Et l'ordonnance sur les banques reconnaît à un emprunt obligataire le statut de «fonds propres complémentaires» si les conditions d'émission prévoient que la banque peut différer le payement des intérêts et le remboursement au cas où ces derniers menaceraient sa santé. Cette solution aurait peut-être évité un exercice de funambulisme à la prochaine assemblée générale. *rn*

Les banques vont maigrir

Les banques vont perdre 20 000 emplois en Suisse ces trois prochaines années soit, en gros, un cinquième de leurs effectifs. La branche occupe actuellement 106 000 personnes. L'auteur de cette prévision pessimiste est le professeur Beat Bernet, spécialiste des banques à l'Université de St Gall. Cette deuxième vague de restructurations serait nécessaire pour réduire les coûts et faire face aux risques très élevés que connaît le secteur. Les emplois en surnombre seront simplement supprimés ou transférés à l'étranger. *at*